

PÉTITION
ADRESSÉE À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

Nous, soussignés, citoyens ou résidents du Canada, attirons l'attention de la Chambre sur ce qui suit :

ATTENDU QUE l'industrie extractive canadienne, notamment des entreprises minières, pétrolières et gazières, ont été impliquées dans des cas amplement documentés de violation des droits de la personne et de désastres environnementaux à l'étranger. Des allégations de déversement de produits toxiques, de destruction de zones protégées, de déplacement forcé de peuples autochtones, de collaboration avec des régimes répressifs, ainsi que de menaces et d'intimidation envers les communautés locales, ont été associées aux activités d'entreprises canadiennes spécifiques;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien offre à la fois une assistance politique (par exemple, par l'entremise de ses ambassades et de ses délégations commerciales) et un soutien financier (par exemple, par l'entremise d'Exportation et développement Canada, du Régime de pensions du Canada et d'allègements fiscaux) aux entreprises extractives canadiennes qui mènent leurs activités à l'étranger;

ATTENDU QUE lorsque les entreprises canadiennes vont exercer leurs activités à l'étranger, il n'existe aucun mécanisme efficace de reddition de comptes au Canada permettant de vérifier si ces entreprises respectent les droits de la personne et les normes environnementales internationalement reconnus;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada est légalement tenu, en vertu de traités internationaux dont il est signataire dans les domaines des droits de la personne, de l'environnement et du travail, de respecter et de protéger ces droits et de les mettre en pratique. Le gouvernement canadien a la responsabilité de voir à ce que les activités des intervenant gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment les entreprises canadiennes, ne soient pas préjudiciables aux droits de la personne dans les pays étrangers;

ATTENDU QUE l'approche volontaire actuelle de la responsabilité des entreprises a échoué en pratique et qu'elle repose sur le consentement des entreprises à respecter les droits de la personne et les normes environnementales;

ATTENDU QU'un rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur les activités minières canadiennes à l'étranger rendu public en juin 2005 recommandait que l'on fasse davantage pour « inciter les entreprises canadiennes à mener leurs activités à l'étranger d'une manière responsable sur le plan social et environnemental et en conformité avec les normes internationales sur les droits de la personne »;

POUR CES MOTIFS, nous, signataires de la présente pétition, demandons instamment au Parlement canadien d'exiger que les entreprises canadiennes mènent leurs activités à l'étranger en conformité avec des normes clairement définies de responsabilité des entreprises, y compris les normes internationales existantes sur les droits de la personne et l'environnement, comme condition préalable au financement public et au soutien politique dont elles bénéficient par l'entremise d'entités telles que les ambassades canadiennes, Exportation et développement Canada et le Groupe de la Banque mondiale. Nous demandons aussi instamment au Parlement d'établir des mécanismes efficaces de surveillance, de vérification et de conformité visant à s'assurer que les entreprises canadiennes mènent leurs activités à l'échelon international conformément à ces normes clairement établies. De plus, nous demandons instamment au Parlement d'établir une législation visant à tenir les entreprises canadiennes et leurs dirigeants responsables au Canada lorsqu'il existe à leur endroit des preuves de complicité de violation des droits de la personne et de destruction environnementale à l'étranger et à offrir aux victimes de telles violations une tribune où elles puissent faire valoir leurs griefs.

Signature	Adresse (adresse personnelle complète ou ville et province)

